

Seniors 2004 et avant

NOUS REPORTONS LE CHAMPIONNAT DE LA SAISON 2020-2021, QUI N'A PAS EU LIEU, AU MOIS DE SEPTEMBRE 2021 POUR CONSTITUER LE CHAMPIONNAT DE LA SAISON 2021-2022

Les inscriptions auront lieu jusqu'au mercredi 13 octobre 12h00 au siège du CDHB 94 avec l'obligation de jouer les 2 premières journées avant le 31 décembre 2021.

POUR RAPPEL, L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS 2020-2021 SERA IDENTIQUE POUR LA SAISON 2021-2022

PROJET 3 : Evolution des divisions Territoriales vers des poules uniques de 12 équipes en 2 ans

1^{ère} division Territoriale :

A la fin de la saison 2021-2022, les équipes classées aux 7^{ème} et 8^{ème} places des Play-down seront reléguées en 2^{ème} division

Saison 2022-2023 :

Une seule phase : 1 poule de 14 équipes, match aller/retour (26 journées)

Les 2 premières équipes du comité 94, et la 1^{ère} équipe du comité 75 qui serait classée dans les 4 premiers accèdent au championnat honneur Régional.

Les équipes terminant aux 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} places seront reléguées en 2^{ème} division territoriale.

Le nombre d'équipes réserves 2-3-4 ne pourra excéder 7 équipes, pour ce faire, descente des équipes 2, 3 ou 4 les moins bien classées

Saison 2023-2024 :

Une seule phase : 1 poule de 12 équipes, match aller/retour (22 journées)

Les 2 premières équipes du comité 94, et la 1^{ère} équipe du comité 75 qui serait classée dans les 4 premiers accèdent au championnat honneur Régional.

L'équipe terminant à la 12^{ème} place sera reléguée en 2^{ème} division territoriale.

Le nombre d'équipes réserves 2-3-4 ne pourra excéder 6 équipes, pour ce faire, descente des équipes 2, 3 ou 4 les moins bien classées

2^{ème} division Territoriale :

A la fin de la saison 2021-2022, les 3 premières équipes accèdent au Championnat 1^{ère} division Territoriale et les équipes classées aux 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} places des Play-down seront reléguées en 3^{ème} division

Saison 2022-2023 :

Une seule phase : 1 poule de 14 équipes, match aller/retour (26 journées)

Les 4 premières équipes accèdent au championnat 1^{ère} division Territoriale.

Les équipes terminant aux 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} places seront reléguées en 3^{ème} division territoriale.

Le nombre d'équipes réserves 2-3-4 ne pourra excéder 7 équipes, pour ce faire, descente des équipes 2, 3 ou 4 les moins bien classées

Saison 2023-2024 :

Une seule phase : 1 poule de 12 équipes, match aller/retour (22 journées)

Les 4 premières équipes accèdent au championnat 1^{ère} division Territoriale.

L'équipe terminant à la 12^{ème} place sera reléguée en 3^{ème} division territoriale.

Le nombre d'équipes réserves 2-3-4 ne pourra excéder 6 équipes, pour ce faire, descente des équipes 2, 3 ou 4 les moins bien classées

3^{ème} division Territoriale :

A la fin de la saison 2021-2022, les 2 premières équipes accèdent au Championnat 2^{ème} division Territoriale et les équipes classées aux 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} places seront reléguées en 4^{ème} division

Saison 2022-2023 :

Une seule phase : 1 poule de 12 équipes, match aller/retour (22 journées)

Les 2 premières équipes accèdent au championnat 2^{ème} division Territoriale.

Les équipes terminant aux 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} places seront reléguées en 4^{ème} division territoriale.

Le nombre d'équipes réserves 2-3-4 ne pourra excéder 6 équipes, pour ce faire, descente des équipes 2, 3 ou 4 les moins bien classées

Saison 2023-2024 :

Une seule phase : 1 poule de 12 équipes, match aller/retour (22 journées)

Les 4 premières équipes accèdent au championnat 2^{ème} division Territoriale.

L'équipe terminant à la 12^{ème} place sera reléguée en 4^{ème} division territoriale.

Le nombre d'équipes réserves 2-3-4 ne pourra excéder 6 équipes, pour ce faire, descente des équipes 2, 3 ou 4 les moins bien classées

4^{ème} division Territoriale :

A la fin de la saison 2021-2022, les 2 premières équipes accèdent à la 3^{ème} division Territoriale et les équipes classées aux 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} places seront reléguées en 5^{ème} division (si cette division est créée)

Saison 2022-2023 :

Une seule phase : 1 poule de 12 équipes, match aller/retour (22 journées)

Les 2 premières équipes accèdent au championnat 3^{ème} division Territoriale.

Les équipes terminant aux 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} places seront reléguées en 5^{ème} division territoriale.

Le nombre d'équipes réserves 2-3-4 ne pourra excéder 6 équipes, pour ce faire, descente des équipes 2, 3 ou 4 les moins bien classées

Saison 2023-2024 :

Une seule phase : 1 poule de 12 équipes, match aller/retour (22 journées)

Les 4 premières équipes accèdent au championnat 3^{ème} division Territoriale.

L'équipe terminant à la 12^{ème} place sera reléguée en 5^{ème} division territoriale.

Le nombre d'équipes réserves 2-3-4 ne pourra excéder 6 équipes, pour ce faire, descente des équipes 2, 3 ou 4 les moins bien classées

5^{ème} division Territoriale :

Si cette division est créée pour la saison 2022-2023

Une seule phase : 1 poule de 12 équipes, match aller / retour (22 journées)

Les 4 premières équipes accèdent au championnat 4^{ème} division Territoriale.

Le championnat sera constitué en fonction du nombre d'équipes inscrites.

- Si 5 équipes et moins sont engagées, regroupement avec le championnat 4^{ème} division Territoriale.

1^{ère} phase : 2 poules de 8 équipes : Poule haute – Poule basse

Matchs aller/retour (14 journées)

Les équipes terminant aux 4 premières places de chaque poule participent aux Play-offs.

Les équipes terminant aux 4 dernières places de chaque poule participent aux Play-down.

2^{ème} phase : 2 poules de 8 équipes : Poule haute – Poule basse

Les résultats des matchs de la première phase sont conservés, matchs aller/retour (8 journées)

Les 4 premières équipes des Play-offs accèdent au championnat 3^{ème} Division Territoriale.

Les équipes terminant aux 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} places des Play-down seront reléguées en 5^{ème} division territoriale (en cas de création)

- Si entre 6 et 12 équipes sont engagées, création du Championnat 5^{ème} division Territoriale

Une seule phase : 1 poule de 12 équipes, match aller/retour (22 journées)

Les 4 premières équipes accèdent au championnat 4^{ème} division Territoriale.

L'équipe terminant à la 12^{ème} place sera reléguée en division inférieure Territoriale (en cas de création)

- Si entre 12 et 16 équipes sont engagées, création du Championnat 5^{ème} division Territoriale

1^{ère} phase : 2 poules de 8, matchs aller/retour (14 journées)

Les équipes terminant aux 4 premières places de chaque poule participent aux Play-offs.

Les équipes terminant aux 4 places suivantes de chaque poule participent aux Play-down.

2^{ème} phase : 2 poules de 8 équipes : Poule haute – Poule basse

Les résultats des matchs de la première phase sont conservés, matchs aller/retour (8 journées)

Les 4 premières équipes accèdent au championnat 4^{ème} division Territoriale.

L'équipe terminant à la 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} place des Play-down seront reléguées en division inférieure Territoriale (en cas de création)

Si plus de 16 équipes sont engagées, création du Championnat 6^{ème} division Territoriale selon les mêmes dispositions que la 5^{ème} division Territoriale

EN CAS DE DESCENTE DU CHAMPIONNAT EXCELLENCE REGIONAL

Dans l'ensemble des projets présentés, nous sommes sur la situation où il n'ya aucune équipe du CDHB 94, ni du Comité 75 qui descendrait du championnat Honneur Région vers le championnat 1^{ère} division Territoriale.

En cas de descente de région :

Projet 2 : Le nombre d'équipes descendant du Championnat Honneur Région prend la place par le même nombre d'équipes qui ne devaient pas descendre dans la division inférieure pour l'ensemble des divisions, avec l'obligation d'avoir au moins une montée et une descente.

Moins de 18 ans masculins joueurs nés : 2004 – 2005 (2006)

SAISON 2021/2022

Le Comité 94 dispose de 4 ayant droits pour les championnats Ligue (avant le 17 octobre 2021). La date limite d'inscription aux Barrages Accession Ligue est le mercredi 1^{er} septembre 2021 avant 12h00 au siège du CDHB 94

Barrages Accession Ligue : 18/19 septembre, 25/26 septembre, 2/3 octobre, 9/10 octobre et 16/17 octobre 2021

Barrage de Ligue les 23/24 octobre 2021 et 6/7 novembre 2021

Poule Régionale de niveau les 13/14 novembre 2021, 20/21 novembre 2021 et 27/28 novembre 2021

PROJET 2 :

Les équipes jouant au niveau régional et/ou national l'année précédente plus les 4 meilleures équipes de la poule Excellence de la catégorie d'âge de l'année N-1 seront invitées à participer au Barrage Accession Ligue (maximum 1 équipe par club).

A la demande conjointe de la COC et de la Commission Technique, une équipe supplémentaire pourrait participer au Barrage Accession Ligue.

La COC classera les équipes selon les critères suivant :

- Le niveau des équipes de la catégorie concernée sur l'année N-1
- Le nombre et l'année de naissance des joueurs de l'année N-1 de la catégorie concernée
- Les résultats de la catégorie concernée lorsqu'ils étaient dans les catégories U15 et U13

Pour la saison 2021-2022, les inscriptions se feront sur dossier avec feuille de niveau (maximum 1 équipe par club)

Les 8 meilleures équipes selon ces critères seront retenues pour participer aux Barrages Accession Région selon la formule :

1^{ère} phase : 2 poules de 4 par tirage au sort (2 équipes du groupe 1-4 et 2 équipes du groupe 5-8 par poule), match aller (J1 : 4 contre 1 et 2 contre 3, J2 : 1 contre 3 et 2 contre 4, J3 : 1 contre 2 et 3 contre 4). A l'issue des matchs aller, les 4^{èmes} rejoignent le 2^{ème} délayage départemental.

2^{ème} phase : Sur match aller/retour, les 1^{ers} de chaque poule se rencontrent pour les places de 1^{er} et 2^{ème}.

Sur un match sec, sur le terrain du 2^{ème} de chaque poule, le 2^{ème} de la poule A accueille le 3^{ème} de la poule B. Le 2^{ème} de la poule B accueille le 3^{ème} de la poule A. Les 2 vainqueurs se rencontrent pour les places de 3^{ème} et 4^{ème} sur un match sec, les 2 perdants se rencontrent pour les places de 5^{ème} et 6^{ème}.

Le match se jouera sur le terrain du mieux classé en poule, puis celui qui a la plus grande différence de but en poule, puis celui qui a marqué le plus de buts en poule, puis celui qui a la plus grande différence de buts lors du match 2 contre 3, puis celui qui a marqué le plus de buts lors du match 2 contre 3, puis tirage au sort.

Les 6 équipes de la 2^{ème} phase sont assurées de jouer en poule Excellence à l'issue des Barrages de Ligue

Moins de 18 ans masculins joueurs nés : 2004 – 2005 (2006)

SAISON 2021/2022

Championnats Territoriaux :

PROJET 2 :

Les équipes inscrites seront réparties en poules de 12 à l'issue des délayages effectués sous forme de tournoi sur 2 dates : 2/3 octobre – 16/17 octobre 2021

Pour tout joueur non qualifié lors des tournois, le club aura match perdu par pénalités sportive et financière.

Listes bloquées pour chaque tournoi pour les équipes 1, 2, 3 et 4

Les équipes engagées après la fin des tournois intégreront la poule la plus basse.

Les équipes ne participant pas au 1^{er} tournoi ne pourront pas prétendre à jouer dans la poule Excellence (excepté pour les équipes participant aux Délayages Accession Région)

(Les équipes ne souhaitant pas évoluer dans la poule la plus haute, après chaque tour sont invitées à se manifester avant la réunion COC suivant le tournoi).

Pour tous les tours :

Poule de 3 : durée des matchs 2 x 15 minutes, pause 5 min. et sanction 1 minute (environ 2 heures)

Temps entre chaque match 10 minutes

1 temps mort par période.

1er tour :

Poules suivant feuille de niveau demandé

NIVEAU HAUT			NIVEAU MOYEN			NIVEAU BAS		
1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3

2ème tour :

Poules effectuées en fonction des résultats du 1^{er} tour et des descentes des brassages Ligue.

L M N O P Q R S T U V

Championnats Territoriaux :

Excellence 12 équipes

Honneur 12 équipes

1^{ère} Division 12 équipes

2^{ème} Division 12 équipes

Début du championnat : 20/21 novembre 2021

Fin du championnat : 4/5 juin 2022

1^{ère} phase : 2 poules de 6 en tirage au sort, matchs aller/retour (10 journées)

Les équipes terminant aux 3 premières places de chaque poule participent aux play-offs.

Les équipes terminant aux 3 places suivantes de chaque poule participent aux Play-down.

2^{ème} phase : 2 poules de 6 équipes : Poule haute – Poule basse

Les résultats des matchs de la première phase sont conservés, matchs aller/retour (6 journées)

Les équipes classées de 1 à 6 dans la poule haute seront classées 1^{er} à 6^{ème} de la division Territoriale jouée, les équipes classées de 1 à 6 dans la poule basse seront classées 7^{ème} à 12^{ème} de la division Territoriale jouée.

Moins de 16 ans masculins joueurs nés : 2006 – 2007 (2008)

SAISON 2021/2022

Le Comité 94 dispose de 4 ayants droits pour les championnats Ligue (avant le 17 octobre 2021). La date limite d'inscription aux Barrages Accession Ligue est le mercredi 1^{er} septembre 2021 avant 12h00 au siège du CDHB 94

Barrages Accession Ligue : 18/19 septembre, 25/26 septembre, 2/3 octobre, 9/10 octobre et 16/17 octobre 2021

Barrage de Ligue les 23/24 octobre 2021 et 6/7 novembre 2021

Poule Régionale de niveau les 13/14 novembre 2021, 20/21 novembre 2021 et 27/28 novembre 2021

PROJET 2 :

Les équipes jouant au niveau régional l'année précédente plus les 4 meilleures équipes de la poule Excellence de la catégorie d'âge de l'année N-1 seront invitées à participer au Barrage Accession Ligue (maximum 1 équipe par club). A la demande conjointe de la COC et de la Commission Technique, une équipe supplémentaire pourrait participer au Barrage Accession Ligue.

La COC classera les équipes selon les critères suivant :

- Le niveau des équipes de la catégorie concernée sur l'année N-1
- Le nombre et l'année de naissance des joueurs de l'année N-1 de la catégorie concernée
- Les résultats de la catégorie concernée lorsqu'ils étaient dans les catégories U13 et U11

Pour la saison 2021-2022, les inscriptions se feront sur dossier avec feuille de niveau (maximum 1 équipe par club)

Les 8 meilleures équipes selon ces critères seront retenues pour participer aux Barrages Accession Région selon la formule :

1^{ère} phase : 2 poules de 4 par tirage au sort (2 équipes du groupe 1-4 et 2 équipes du groupe 5-8 par poule), match aller (J1 : 4 contre 1 et 2 contre 3, J2 : 1 contre 3 et 2 contre 4, J3 : 1 contre 2 et 3 contre 4). A l'issue des matchs aller, les 4^{èmes} rejoignent le 2nd délayage départemental.

2^{ème} phase : Sur match aller/retour, les 1^{ers} se rencontrent pour les places de 1^{er} et 2^{ème}.

Sur un match sec, sur le terrain du 2^{ème} de chaque poule, le 2^{ème} de la poule A accueille le 3^{ème} de la poule B. Le 2^{ème} de la poule B accueille le 3^{ème} de la poule A. Les 2 vainqueurs se rencontrent pour les places de 3^{ème} et 4^{ème} sur un match sec, les 2 perdants se rencontrent pour les places de 5^{ème} et 6^{ème}.

Le match se jouera sur le terrain du mieux classé en poule, puis celui qui a la plus grande différence de but en poule, puis celui qui a marqué le plus de buts en poule, puis celui qui a la plus grande différence de buts lors du match 2 contre 3, puis celui qui a marqué le plus de buts lors du match 2 contre 3, puis tirage au sort.

Les 6 équipes de la 2^{ème} phase sont assurées de jouer en poule Excellence à l'issue des Barrages de Ligue

Moins de 16 ans masculins joueurs nés : 2006 – 2007 (2008)

SAISON 2021/2022

Championnats Territoriaux :

PROJET 2 :

Les équipes inscrites seront réparties en poules de 12 à l'issue des délayages effectués sous forme de tournoi sur 2 dates : 25/26 septembre – 9/10 octobre 2021

Pour tout joueur non qualifié lors des tournois, le club aura match perdu par pénalités sportive et financière.

Listes bloquées pour chaque tournoi pour les équipes 1, 2, 3 et 4

Les équipes engagées après la fin des tournois intégreront la poule la plus basse.

Les équipes ne participant pas au 1^{er} tournoi ne pourront pas prétendre à jouer dans la poule Excellence (excepté pour les équipes participant au Délayage Accession Région)

(Les équipes ne souhaitant pas évoluer dans la poule la plus haute, après chaque tour sont invitées à se manifester avant la réunion COC suivant le tournoi).

Pour tous les tours :

Poule de 3 : durée des matchs 2 x 15 minutes, pause 5 min. et sanction 1 minute (environ 2 heures)

Temps entre chaque match 10 minutes

1 temps mort par période.

1er tour :

Poules suivant feuille de niveau demandé

NIVEAU HAUT			NIVEAU MOYEN			NIVEAU BAS		
1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3

2ème tour :

Poules effectuées en fonction des résultats du 1^{er} tour et des descentes des brassages Ligue.

L M N O P Q R S T U V

Championnats Territoriaux :

Excellence	12 équipes
Honneur	12 équipes
1 ^{ère} Division	12 équipes
2 ^{ème} Division	12 équipes

Début du championnat : 20/21 novembre 2021

Fin du championnat : 4/5 juin 2022

1^{ère} phase : 2 poules de 6 en tirage au sort, matchs aller/retour (10 journées)

Les équipes terminant aux 3 premières places de chaque poule participent aux Play-offs.

Les équipes terminant aux 3 places suivantes de chaque poule participent aux Play-down.

2^{ème} phase : 2 poules de 6 équipes : Poule haute – Poule basse

Les résultats des matchs de la première phase sont conservés, matchs aller/retour (6 journées)

Les équipes classées de 1 à 6 dans la poule haute seront classées 1^{er} à 6^{ème} de la division Territoriale jouée, les équipes classées de 1 à 6 dans la poule basse seront classées 7^{ème} à 12^{ème} de la division Territoriale jouée.

Seniors 2004 et avant

PROJET 1 : Continuité des Championnats sous sa formule actuelle

1^{ère} division Territoriale :

Une seule phase : 1 poule de 12 équipes, match aller/retour (22 journées)

L'équipe du Val de Marne terminant à la 1^{ère} place des équipes du 94 accède au championnat Honneur Régional.

L'équipe de Paris terminant à la 1^{ère} place des équipes du 75 accède au championnat Honneur Régional.

Obligation de finir dans les 4 premières pour chaque Comité.

L'équipe terminant à la 12^{ème} place sera reléguée en 2^{ème} division Territoriale.

Le nombre d'équipes réserves 2-3-4 ne pourra excéder 6 équipes, pour ce faire, descente des équipes 2, 3 ou 4 les moins bien classées

2^{ème} division Territoriale :

Le championnat sera constitué en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Si 5 équipes et moins sont engagées, regroupement avec le championnat 1^{ère} division Territoriale.

1^{ère} phase : 2 poules de 8 équipes : Poule haute – Poule basse

Matchs aller/retour (14 journées)

Les équipes terminant aux 4 premières places de chaque poule participent aux Play-offs.

Les équipes terminant aux 4 dernières places de chaque poule participent aux Play-down.

2^{ème} phase : 2 poules de 8 équipes : Poule haute – Poule basse

Les résultats des matchs de la première phase sont conservés, matchs aller/retour (8 journées)

L'équipe du Val de Marne terminant à la 1^{ère} place des équipes du 94 accède au championnat Honneur Régional.

L'équipe de Paris terminant à la 1^{ère} place des équipes du 75 accède au championnat Honneur Régional.

Obligation de finir dans les 4 premières pour chaque Comité.

Les équipes terminant aux 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} places des Play-down seront reléguées en 2^{ème} division territoriale (en cas de création)

Si entre 6 et 12 équipes sont engagées, création du Championnat 2^{ème} division Territoriale

Une seule phase : 1 poule de 12 équipes, match aller/retour (22 journées)

Formule adaptable selon le nombre d'équipes inscrites

Les 3 premières équipes accèdent au championnat 1^{ère} division Territoriale.

L'équipe terminant à la 12^{ème} place sera reléguée en 3^{ème} division Territoriale (en cas de création)

Si entre 12 et 16 équipes sont engagées, création du Championnat 2^{ème} division Territoriale

1^{ère} phase : 2 poules de 8, matchs aller/retour (14 journées)

Les équipes terminant aux 4 premières places de chaque poule participent aux Play-offs.

Les équipes terminant aux 4 places suivantes de chaque poule participent aux Play-down.

2^{ème} phase : 2 poules de 8 équipes : Poule haute – Poule basse

Les résultats des matchs de la première phase sont conservés, matchs aller/retour (8 journées)

Les 4 premières équipes accèdent au championnat 1^{ère} division Territoriale.

Les équipes terminant aux 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} places des Play-down seront reléguées en 3^{ème} division Territoriale (en cas de création)

Si plus de 16 équipes sont engagées, création du Championnat 3^{ème} division Territoriale selon les mêmes dispositions que la 2^{ème} division Territoriale.

EN CAS DE DESCENTE DU CHAMPIONNAT EXCELLENCE REGIONAL

Dans l'ensemble des projets présentés, nous sommes sur la situation où il n'y a aucune équipe du CDHB 94, ni du Comité 75 qui descendrait du championnat Honneur Région vers le championnat 1^{ère} division Territoriale.
En cas de descente de région :

Projet 2 : Le nombre d'équipes descendant du Championnat Honneur Région prend la place par le même nombre d'équipes qui ne devaient pas descendre dans la division inférieure pour l'ensemble des divisions, avec l'obligation d'avoir au moins une montée et une descente.

Moins de 18 ans féminines joueuses nées : 2004 – 2005 (2006)

SAISON 2021/2022

Le Comité 94 dispose de 4 ayant droits pour les championnats Ligue (avant le 17 octobre 2021). La date limite d'inscription aux Barrages Accession Ligue est le mercredi 1^{er} septembre 2021 avant 12h00 au siège du CDHB 94

Barrages Accession Ligue : 18/19 septembre, 25/26 septembre, 2/3 octobre, 9/10 octobre et 16/17 octobre 2021

Barrage de Ligue les 23/24 octobre 2021 et 6/7 novembre 2021

Poule Régionale de niveau les 13/14 novembre 2021, 20/21 novembre 2021 et 27/28 novembre 2021

PROJET 2 :

Les équipes jouant au niveau régional et/ou national l'année précédente plus les 4 meilleures équipes de la poule Excellence de la catégorie d'âge de l'année N-1 seront invitées à participer au Barrage Accession Ligue (maximum 1 équipe par club).

A la demande conjointe de la COC et de la Commission Technique, une équipe supplémentaire pourrait participer au Barrage Accession Ligue.

La COC classera les équipes selon les critères suivant :

- Le niveau des équipes de la catégorie concernée sur l'année N-1
- Le nombre et l'année de naissance des joueurs de l'année N-1 de la catégorie concernée
- Le nombre de joueuses par année d'âge U18, U16, U14, U12 et U10
- Le classement des équipes dans chaque catégorie Féminine U16, U14 et U12

Pour la saison 2021-2022, les inscriptions se feront sur dossier avec feuille de niveau (maximum 1 équipe par club)

Les 6 meilleures équipes selon ces critères seront retenues pour participer aux Barrages Accession Région selon la formule :

1^{ère} phase : 2 poules de 3 par tirage au sort (2 équipes du groupe 1-4 et 1 équipe du groupe 5-6 par poule), match aller (J1 : 3 contre 1 et 2 exempt, J2 : 2 contre 3 et 1 exempt, J3 : 1 contre 2 et 3 exempt).

2^{ème} phase : Sur match aller/retour, les 1^{ers} se rencontrent pour les places de 1^{ère} et 2^{ème}.

Sur un match sec, sur le terrain du 2^{ème} de chaque poule, le 2^{ème} de la poule A accueille le 3^{ème} de la poule B. Le 2^{ème} de la poule B accueille le 3^{ème} de la poule A. Les 2 vainqueurs se rencontrent pour les places de 3^{ème} et 4^{ème} sur un match sec.

Le match se jouera sur le terrain du mieux classé en poule, puis celui qui a la plus grande différence de but en poule, puis celui qui a marqué le plus de buts en poule, puis celui qui a la plus grande différence de buts lors du match 2 contre 3, puis celui qui a marqué le plus de buts lors du match 2 contre 3, puis tirage au sort.

Les 6 équipes de la 2^{ème} phase sont assurées de jouer en poule Excellence à l'issue des Barrages de Ligue

Moins de 18 ans féminines joueuses nées : 2004 – 2005 (2006)

SAISON 2021/2022

Championnats Territoriaux :

PROJET 2 :

Les équipes inscrites seront réparties en poules de 12 à l'issue des délayages effectués sous forme de tournoi sur 2 dates : 2/3 octobre – 16/17 octobre 2021

Pour toute joueuse non qualifiée lors des tournois, le club aura match perdu par pénalités sportive et financière.

Listes bloquées pour chaque tournoi pour les équipes 1, 2, 3 et 4

Les équipes engagées après la fin des tournois intégreront la poule la plus basse.

Les équipes ne participant pas au 1^{er} tournoi ne pourront pas prétendre à jouer dans la poule Excellence (excepté pour les équipes participant au Délayage Accession Région)

(Les équipes ne souhaitant pas évoluer dans la poule la plus haute, après chaque tour sont invitées à se manifester avant la réunion COC suivant le tournoi).

Pour tous les tours :

Poule de 3 : durée des matchs 2 x 15 minutes, pause 5 min. et sanction 1 minute (environ 2 heures)

Temps entre chaque match 10 minutes

1 temps mort par période.

1er tour :

Poules suivant feuille de niveau demandé

NIVEAU HAUT	NIVEAU MOYEN	NIVEAU BAS
1	1	1
2	2	2
3	3	3

2ème tour :

Poules effectuées en fonction des résultats du 1^{er} tour.

D E F

Championnats Territoriaux :

Excellence 12 équipes

Honneur 12 équipes

Début du championnat : 20/21 novembre 2021

Fin du championnat : 4/5 juin 2022

1^{ère} phase : 2 poules de 6 en tirage au sort, matchs aller/retour (10 journées)

Les équipes terminant aux 3 premières places de chaque poule participent aux Play-offs.

Les équipes terminant aux 3 places suivantes de chaque poule participent aux Play-down.

2^{ème} phase : 2 poules de 6 équipes : Poule haute – Poule basse

Les résultats des matchs de la première phase sont conservés, matchs aller/retour (6 journées)

Les équipes classées de 1 à 6 dans la poule haute seront classées 1^{er} à 6^{ème} de la division Territoriale jouée, les équipes classées de 1 à 6 dans la poule basse seront classées 7^{ème} à 12^{ème} de la division Territoriale jouée.

SI ENTRE 13 ET 16 EQUIPES INSCRITES : CHAMPIONNAT EXCELLENCE DEPARTEMENTAUX

1^{ère} phase : 2 poules de 8 en tirage au sort, matchs aller/retour (14 journées)

Les équipes terminant aux 4 premières places de chaque poule participent aux Play-offs.

Les équipes terminant aux 4 places suivantes de chaque poule participent aux Play-down.

2^{ème} phase : 2 poules de 6 équipes : Poule haute – Poule basse

Les résultats des matchs de la première phase sont conservés, matchs aller/retour (6 journées)

Les équipes classées de 1 à 6 dans la poule haute seront classées 1^{er} à 6^{ème} de la division Territoriale jouée, les équipes classées de 1 à 6 dans la poule basse seront classées 7^{ème} à 12^{ème} de la division Territoriale jouée.

Moins de 16 ans féminines joueuses nées : 2006 – 2007 (2008)

SAISON 2021/2022

Le Comité 94 dispose de 4 ayants droits pour les championnats Ligue (avant le 17 octobre 2021). La date limite d'inscription aux Barrages Accession Ligue est le mercredi 1^{er} septembre 2021 avant 12h00 au siège du CDHB 94

Barrages Accession Ligue : 18/19 septembre, 25/26 septembre, 2/3 octobre, 9/10 octobre et 16/17 octobre 2021

Barrage de Ligue les 23/24 octobre 2021 et 6/7 novembre 2021

Poule Régionale de niveau les 13/14 novembre 2021, 20/21 novembre 2021 et 27/28 novembre 2021

PROJET 2 :

Les équipes jouant au niveau régional l'année précédente plus les 4 meilleures équipes de la poule Excellence de la catégorie d'âge de l'année N-1 seront invitées à participer au Barrage Accession Ligue (maximum 1 équipe par club). A la demande conjointe de la COC et de la Commission Technique, une équipe supplémentaire pourrait participer au Barrage Accession Ligue.

La COC classera les équipes selon les critères suivant :

- Le niveau des équipes de la catégorie concernée sur l'année N-1
- Le nombre et l'année de naissance des joueurs de l'année N-1 de la catégorie concernée
- Le nombre de joueuses par année d'âge U16, U14, U12 et U10
- Le classement des équipes dans chaque catégorie Féminine U14 et U12

Pour la saison 2021-2022, les inscriptions se feront sur dossier avec feuille de niveau (maximum une équipe par club)

Les 6 meilleures équipes selon ces critères seront retenues pour participer aux Barrages Accession Région selon la formule :

1^{ère} phase : 2 poules de 3 par tirage au sort (2 équipes du groupe 1-4 et 1 équipes du groupe 5-6 par poule), match aller (J1 : 3 contre 1 et 2 exempt, J2 : 2 contre 3 et 1 exempt, J3 : 1 contre 2 et 3 exempt).

2^{ème} phase : Sur match aller/retour, les 1^{ers} se rencontrent pour les places de 1^{ère} et 2^{ème}.

Sur un match sec, sur le terrain du 2^{ème} de chaque poule, le 2^{ème} de la poule A accueille le 3^{ème} de la poule B. Le 2^{ème} de la poule B accueille le 3^{ème} de la poule A. Les 2 vainqueurs se rencontrent pour les places de 3^{ème} et 4^{ème} sur un match sec.

Le match se jouera sur le terrain du mieux classé en poule, puis celui qui a la plus grande différence de but en poule, puis celui qui a marqué le plus de buts en poule, puis celui qui a la plus grande différence de buts lors du match 2 contre 3, puis celui qui a marqué le plus de buts lors du match 2 contre 3, puis tirage au sort.

Les 6 équipes de la 2^{ème} phase sont assurées de jouer en poule Excellence à l'issue des Barrages de Ligue

Moins de 16 ans féminines joueuses nées : 2006 – 2007 (2008)

SAISON 2021/2022

Championnats Territoriaux :

PROJET 2 :

Les équipes inscrites seront réparties en poules de 12 à l'issue des délayages effectués sous forme de tournoi sur 2 dates : 25/26 septembre – 9/10 octobre 2021

Pour toute joueuse non qualifiée lors des tournois, le club aura match perdu par pénalités sportive et financière.

Listes bloquées pour chaque tournoi pour les équipes 1 2 3 4

Les équipes engagées après la fin des tournois intégreront la poule la plus basse.

Les équipes ne participant pas au 1^{er} tournoi ne pourront pas prétendre à jouer dans la poule Excellence (excepté pour les équipes participant au Délayage Accession Région)

(Les équipes ne souhaitant pas évoluer dans la poule la plus haute, après chaque tour sont invitées à se manifester avant la réunion COC suivant le tournoi).

Pour tous les tours :

Poule de 3 : durée des matchs 2 x 15 minutes, pause 5 min. et sanction 1 minute (environ 2 heures)

Temps entre chaque match 10 minutes

1 temps mort par période.

1er tour :

Poules suivant feuille de niveau demandé

NIVEAU HAUT	NIVEAU MOYEN	NIVEAU BAS
1	1	1
2	2	2
3	3	3

2ème tour :

Poules effectuées en fonction des résultats du 1^{er} tour.

D E F

Championnats Territoriaux :

Excellence	12 équipes
Honneur	12 équipes

Début du championnat : 20/21 novembre 2021

Fin du championnat : 4/5 juin 2022

1^{ère} phase : 2 poules de 6 en tirage au sort, matchs aller/retour (10 journées)

Les équipes terminant aux 3 premières places de chaque poule participent aux Play-offs.

Les équipes terminant aux 3 places suivantes de chaque poule participent aux Play-down.

2^{ème} phase : 2 poules de 6 équipes : Poule haute – Poule basse

Les résultats des matchs de la première phase sont conservés, matchs aller/retour (6 journées)

Les équipes classées de 1 à 6 dans la poule haute seront classées 1^{er} à 6^{ème} de la division Territoriale jouée, les équipes classées de 1 à 6 dans la poule basse seront classées 7^{ème} à 12^{ème} de la division Territoriale jouée.

SI ENTRE 13 ET 16 EQUIPES INSCRITES : CHAMPIONNAT EXCELLENCE DEPARTEMENTAUX

1^{ère} phase : 2 poules de 8 en tirage au sort, matchs aller/retour (14 journées)

Les équipes terminant aux 4 premières places de chaque poule participent aux Play-offs.

Les équipes terminant aux 4 places suivantes de chaque poule participent aux Play-down.

2^{ème} phase : 2 poules de 6 équipes : Poule haute – Poule basse

Les résultats des matchs de la première phase sont conservés, matchs aller/retour (6 journées)

Les équipes classées de 1 à 6 dans la poule haute seront classées 1^{er} à 6^{ème} de la division Territoriale jouée, les équipes classées de 1 à 6 dans la poule basse seront classées 7^{ème} à 12^{ème} de la division Territoriale jouée.

CATEGORIES D'AGES – BALLON – TEMPS DE JEU – COULEURS DES MAILLOTS
saison 2021/2022

MASCULINS	ANNEES D'AGES	TAILLE BALLONS	TEMPS DE JEU
+ 16 ans	2004 et avant	58-60 cm (T3)	2 x 30 minutes
- 18 ans	2004-2005 (2006)	58-60 cm (T3)	2 x 30 minutes
- 16 ans	2006-2007 (2008)	54-56 cm (T2)	2 x 25 minutes

FEMININS	ANNEES D'AGES	TAILLE BALLONS	TEMPS DE JEU
+ 16 ans	2004 et avant	54-56 cm (T2)	2 x 30 minutes
- 18 ans	2004-2005 (2006)	54-56 cm (T2)	2 x 30 minutes
- 16 ans	2006-2007 (2008)	50-52 cm (T1)	2 x 25 minutes

L'âge sportif est compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de la saison de la demande de licence.

Le temps de pause pour toutes les catégories est de 10 minutes.

COULEURS DES MAILLOTS.

(Rappel article 8 du règlement général des championnats)

EN CAS DE COULEURS IDENTIQUES C'EST LE CLUB VISITEUR qui doit changer de couleur de maillots.

En cas de match sur terrain neutre, c'est le club qui parcourt la plus petite distance qui doit changer la couleur de ses maillots.

La couleur de référence est celle déposée lors de l'affiliation.

CLASSEMENT DES CHAMPIONNATS FEMININS ET MASCULINS

SAISON 2021/2022

Article 21 du règlement général

1 – CLASSEMENT

Dans chaque catégorie, les équipes se rencontrent en match aller/retour.

Les classements s'effectuent par points :

- Match gagné 3 points
- Match nul 2 points
- Match perdu 1 point
- Forfait ou pénalité 0 point

En cas d'égalité à la fin de matchs aller-retour les équipes seront classées :

- Par la différence de buts marqués et des buts encaissés entre les clubs concernés.
- Par le quotient par match de la division des buts encaissés par les buts marqués entre les clubs concernés.
- Par la différence entre les buts marqués et encaissés sur toute la compétition.
- Par le quotient de la division des buts encaissés par les buts marqués sur toute la compétition.
- Et par le plus grand nombre de licenciés des clubs concernés.

Tout classement diffusé est susceptible de modification. Soit par : vérification des licences, des points de pénalité ou d'appel en CRL.

2 – LES FORFAITS

Pénalités ou forfait masculins et féminines :

+ 16 ans et moins de 18 ans	0/20
-16 ans	0/10
-14 ans, -12 ans	0/7

3 – ACCESSION

Un club qui ne remplirait pas les obligations « CMCD » pourra évoluer dans la division supérieure, mais sera sanctionné en début de la saison suivante d'un nombre de point de pénalité en correspondance avec son niveau de jeu

HORAIRES DES RENCONTRES SAISON 2021/2022

Article 25 du règlement général

+ 16 ans féminines et masculins :

- Samedi soir début des matchs entre 18h00 et 21h00.
- Dimanche début des matchs entre 10h00 et 16h30 si début des matchs avant 10h00 accord entre les 2 clubs.
- Début des matchs le vendredi soir entre 19h00 et 21h00 en accord écrit entre les 2 clubs et validation de la COC.
- Matches en semaine début entre 19h00 et 21h00 en accord écrit entre les 2 clubs et validation par la COC.

Pour les équipes de + 16 féminines et masculins, l'aire de jeu devra être à la disposition des 2 équipes 30 minutes avant le début du match.

Afin de faciliter la désignation des arbitres et dans la mesure des disponibilités de vos gymnases, essayer de mettre les matchs des Séniors à **18h00** et **21h00**.

En cas d'absence d'arbitre sur une rencontre +16 ans ; appliquer le règlement de la FFHB (voir article 20 du règlement général des championnats)

Pour les championnats féminins et masculins - 18 ans

- Samedi : entre 14h00 et 18h30 (début des matchs) ;
- Dimanche entre 10h00 et 16h30 (début des matchs) si début des matchs avant 10h00 en accord entre les 2 clubs et validation par la COC

Pour les championnats féminins et masculins -16 ans

- Samedi : entre 14h00 et 17h30 (début des matchs) ;
- Dimanche entre 10h00 et 16h30 (début des matchs) si début des matchs avant 10h00 en accord entre les 2 clubs et validation par la COC

Important : pour pouvoir arbitrer il est impératif de posséder une licence joueur.

Pour la dernière journée des championnats +16 ans et en fonction des résultats, la COC pourra imposer l'horaire du match 1 mois avant.

Article 1 - SAISON OFFICIELLE

La durée de la saison sportive est définie par le conseil d'administration du comité 94 qui arrête le calendrier général et fixe les dates limites d'engagement et de compétition.

Elle prend effet le lendemain de l'Assemblée Générale du comité et se termine le jour de l'Assemblée Générale suivante.

La saison sportive est comprise entre la première et la dernière journée de compétitions officielles.

Article 2 - CONDITIONS PARTICULIERES

Seuls les clubs affiliés ayant respecté leurs engagements ou obligations envers la FFHB, la ligue et le territoire 94 peuvent participer à une compétition officielle.

Dans le cas contraire, leur participation ne peut être acceptée.

Pour participer à une compétition, tout club doit répondre aux obligations définies par l'autorité compétente. Dans le cas contraire, leur participation ne peut être acceptée.

Article 3 - COMPETITIONS OFFICIELLES

Tout championnat, coupe, tournoi, délayage, barrage organisé par le territoire 94 ou un club est une compétition officielle.

Le règlement de ces compétitions doit être homologué par la COC 30 jours avant leur début.

Les compétitions sont réservées à tous les joueurs/joueuses/dirigeants régulièrement licenciés

Les clubs prennent le risque de prendre des pénalités pour tout joueur/joueuse/dirigeant évoluant en Identité Non Vérifiée (application des règlements fédéraux).

Sanction : Règlement en vigueur.

Article 4 - FORMULE DES COMPETITIONS

Chaque compétition territoriale 94 est jouée selon une formule proposée par la COC et approuvée lors de l'Assemblée Générale. Cette formule fait l'objet d'un règlement particulier.

La formule retenue est immédiatement applicable, sauf si elle comporte des dispositions restrictives visant les modalités d'accession, de relégation, le nombre d'équipes devant composer une poule et les obligations sportives.

Dans ce cas, la formule n'est applicable que la saison suivante.

Sanction : Décision cassée par l'instance supérieure.

Article 5 - APPELLATION DES CHAMPIONNATS

Pour les championnats, le Territoire 94 doit adopter les appellations suivantes (si nécessaire) dans toutes les catégories (Masculin et féminin):

- 1^{ère} Division Territoriale 94
- 2^{ème} Division Territoriale 94
- 3^{ème} Division Territoriale 94
- 4^{ème} Division Territoriale 94
- 5^{ème} Division Territoriale 94

Article 6 - SECURITE

Tout groupement sportif affilié à la F.F.H.B est responsable des officiels, des joueurs et des spectateurs, il est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre et le respect de l'arbitre et des joueurs, avant, pendant et après la rencontre.

En cas de match à huis clos, et en dehors des joueurs, juges-arbitres, secrétaires, chronométreurs et de toute personne habilitée par l'instance ayant décidé le huis clos, seuls peuvent être présents :

- les deux présidents de section ou de club,
- les personnes autorisées par le code d'arbitrage à prendre place sur le banc de touche,
- les représentants de la presse,
- les membres éventuellement mandatés du comité, de la ligue ou de la Fédération,
- le responsable de la salle et de l'espace de compétition,
- les personnes responsables du service médical et des secours.

En cas d'infraction : voir règlement discipline FFHB sanction : 4 dates de huis clos supplémentaire.

Article 7 - INTERDICTIONS

Les prix en espèces sont interdits. En aucun cas, le gagnant ne peut choisir entre l'objet, la médaille et leur équivalent en espèces. Sanction : suspension du club pour un an.

Il est interdit d'effectuer une publicité quelconque et sous quelque forme que ce soit en faveur des boissons alcoolisées sur les terrains de sport. Sanction : suspension des installations jusqu'à 5 dates et amende.

Article 8 - COULEUR DES MAILLOTS

Les couleurs de maillot de chaque équipe doivent être différentes. En cas de similitude le club visiteur doit changer de maillots.

En cas de rencontre sur terrain neutre, c'est le club qui effectue le plus court déplacement qui doit changer de maillot.

La déclaration des couleurs déposée par le club dans Gest'hand lors de l'engagement sert de référence. Celui-ci doit les saisir pour toutes les compétitions et les différentes phases (play-off, play-down, etc...) afin qu'elles apparaissent sur les conclusions de match.

En cas de carence, une pénalité financière sera appliquée.

Article 9 - HOMOLOGATION DES TERRAINS DE JEU

Les rencontres officielles doivent obligatoirement se jouer sur des terrains de jeu homologué.

Les rencontres doivent obligatoirement se dérouler sur un terrain de 38 x 18 minimums sauf pour certaines impositions liées au niveau de jeu.

Les salles homologuées avec mention « aucun spectateur » ne peuvent faire l'objet d'entrées payantes.

Article 10 - MATCH DIFFERE.

Dans le cas d'un match différé, les joueurs non qualifiés à la date initiale, en référence aux règles de qualification, peuvent jouer à la date de remplacement. Il en est de même pour les joueurs suspendus disciplinairement à la date initiale, qui peuvent évoluer à la date de remplacement à la condition d'avoir effectivement purgé avant cette date l'intégralité de leur suspension disciplinaire.

Les joueurs ayant joué en championnat dans une autre équipe à la date initiale, peuvent participer aux rencontres différées dans le respect de l'article 15.1.

Article 11 - MATCH AVANCE.

Si le match a été avancé, les joueurs qui ont participé peuvent prendre part à une compétition se déroulant lors de la date initialement prévue, dans le respect de l'article 15.1

Article 12 - MATCH REJOUÉ.

Dans le cas où, à la suite d'une décision officielle, un match doit être rejoué, les dispositions des points précédents sont applicables.

N.B. : Une dérogation d'horaire sans frais est accordée sur accord signé par le président, secrétaire, ou correspondant du club visiteur via le mail fédéral parvenu avant la réunion de la COC du mercredi précédant le match, pour toute rencontre se déroulant en lever de rideau d'un match de LNH, LFH ou D2M, avec des impératifs de retransmission télévisée.

Article 13 - MOYENS DE TRANSPORT

Les clubs ont libre choix du mode de déplacement.

Il appartient au club en déplacement de prendre toutes les dispositions pour arriver sur le lieu de la rencontre conformément à l'heure fixée sur la conclusion de match sauf cas de force majeure dûment justifiée, l'équipe pourra être déclarée forfait si elle n'est pas présente 15 minutes avant l'heure officielle du match. (Voir détails sur le règlement fédéral).

Les formalités administratives (FDME) doivent être remplies 15 minutes avant l'heure officielle de la rencontre.

Article 14 - LICENCES

Maximum autorisé : 3 licences cumulées B/C/D (hors JEA-UEA) sur la feuille de match.

Une licence E autorisée sur FDME par match qui remplace une licence B/C/D.

Brûlage : pour toutes les compétitions territoriale 94 plus de 16 ans appliquer la règle N/2 (non compris les délayages).

En cas de forfait général dans la poule, réduire le nombre N dès le retrait de l'équipe.

Article 15 - PARTICIPATION D'UN MEME JOUEUR DANS DES CHAMPIONNATS DE NIVEAUX DIFFERENTS

15-1 :

Participation d'un joueur sur une même semaine de compétition.

En championnat national, régional, départemental, les joueurs jouant dans une équipe du lundi au dimanche ne peuvent pas jouer dans une autre équipe pendant ce même laps de temps s'ils ont participé à une rencontre officielle de championnat national, régional, départemental sauf disposition particulières (phases finales sur une même journée ou sur un même week-end).

Un joueur pourra disputer sous les couleurs de son club plusieurs rencontres dans une même semaine de compétition (lundi au dimanche), s'il s'agit d'épreuves de nature différente (championnat vs coupe vs tournoi, etc.).

Les dispositions spécifiques applicables aux équipes réserve des clubs dont l'équipe première évolue en LNH (D1 ou D2) sont fixées par l'article 5 du règlement particulier des compétitions nationales.

En cas de méconnaissance des dispositions du présent article le match de niveau de jeu inférieur, ou de catégorie inférieure si niveau équivalent, est donné perdu par pénalité par décision de la COC.

15-2:

Quand une équipe doit, au cours d'une même saison et dans niveau de compétition défini, disputer N matches, tout joueur ayant évolué N/2 fois à ce niveau ne peut plus participer dans une division de niveau inférieur à celle-ci. La valeur N/2 se définit par rapport au nombre de matches dans une compétition par poule ou dans une compétition sur deux ou plusieurs phases, rassemblant l'ensemble des équipes engagées ; ce qui exclut la prise en compte des matches des phases dites de délayage et de finalité. Le niveau inférieur se définit en termes de niveau hiérarchisé de compétition dans la même catégorie d'âge du licencié concerné. Dans le cas où un club possède plus de deux équipes évoluant dans des niveaux différents dans une même catégorie d'âge, le N/2 s'apprécie sur la totalité des matches joués dans les niveaux supérieurs, N étant défini par rapport au niveau supérieur ayant le plus de journées de compétition. Le calcul se fait au jour effectif de la rencontre. Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité. Cette disposition ne concerne pas les joueurs de centre de formation et/ou des équipes réserves de D2 masculine évoluant dans les championnats nationaux et autorisés à doubler par le directeur technique national en application de l'article 5 du règlement particulier des compétitions nationales.

Chaque ligue ou comité peut établir des règles de brûlage particulières pour les catégories de jeunes, à l'exception des moins de 18 ans nationaux, qui relèvent de l'article 95.2.2.

Exemple: si une joueuse participe à son 11^{ème} match en +16 ans féminine (poule de 12), celle -ci ne pourra pas jouer sa 12^{ème} rencontre dans un niveau inférieur sous peine de match perdu par pénalité sportive et financière.

Pas de brûlage en catégorie jeune.

15-3 :

Un joueur de moins de 18 ans qui participe à une compétition nationale dans sa catégorie ou en plus de 16 ans n'est pas soumis à la règle du brûlage dans sa catégorie et peut participer à une compétition régionale dans sa catégorie par contre il ne pourra en aucun cas prendre part à un championnat territorial 94 dans sa catégorie.

Si non-respect de cette règle pénalité sportive et financière.

Article 16- (Voir Article 108-2 FFHB)

LES ÉQUIPES PREMIÈRES –LES ÉQUIPES RÉSERVES –RELATIONS ENTRE ÉQUIPES D'UN MÊME CLUB

Dans un club, l'équipe + de 16 ans masculine ou + de 16 ans féminine évoluant au plus haut niveau d'un championnat national, régional ou territorial, est considérée comme équipe « première » de ce club et en détermine ainsi le niveau de jeu.

16.1 Équipe « réserve »

Un club peut posséder une ou plusieurs équipes dans les amplitudes d'âge correspondant à celles de son équipe première.

Est considérée comme « équipe réserve » l'équipe de plus haut niveau positionnée immédiatement après l'équipe première dans une division inférieure à celle-ci, à l'exception du niveau territorial.

16.2 Relations entre équipes d'un même club

Deux équipes d'un même club ne peuvent évoluer au même niveau de championnat, sauf au plus bas niveau territorial.

Une équipe réserve d'un club ne peut accéder au même niveau de compétition que l'équipe première. Si l'équipe première est reléguée dans une division où évolue déjà l'équipe réserve, cette dernière est également reléguée en division inférieure. Si l'équipe première est reléguée dans une division à laquelle doit accéder l'équipe réserve, cette dernière est maintenue dans sa division.

16.3 Accession régional.

L'équipe réserve évoluant au plus haut niveau territorial doit présenter sur chaque feuille de match :

- 2 joueurs minimum de 17 à 23 ans en masculins.
- 1 joueuses minimum de 17 à 23 ans en féminines

Allègement uniquement pour la saison 2021-2022

Le non-respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau régional.

16.4 : Regroupement temporaire d'équipes de clubs différents au niveau Départemental

Quand un club évolue en compétition départementale et éprouve des difficultés d'effectif dans une ou plusieurs catégories d'âge, en masculins ou en féminines, il peut être autorisé par le comité départemental concerné, seul juge en la matière, à s'associer avec un ou plusieurs clubs voisins, issus ou non du même comité départemental, pour la saison en cours et pour la ou les catégories d'âge concernées.

Une demande conjointe des clubs concernés est formulée au moins 3 semaines avant le début de la compétition (hors délayage) sous forme écrite auprès du comité départemental dans lequel évoluera (ont) la (les) équipe(s) issue(s) du regroupement, pour obtenir l'autorisation. La désignation de l'équipe ou des équipes du regroupement temporaire doit comporter les noms des clubs concernés. Les joueurs ou joueuses demeurent titulaires de licences établies au nom de leur club d'origine pour la saison en cours.

16.5 CMCD

Les comités et les ligues peuvent prendre en compte l'existence de cette équipe ou de ces équipes au bénéfice de l'un ou l'autre des clubs après accord des parties intéressées dans le cadre des dispositions sur la contribution mutualisée des clubs au développement

Article 17- JOUEURS ou JOUEUSES SELECTIONNES

Tout joueur désigné pour participer à un match de sélection (nationale, régionale, territoriale ou de ville) ou à un entraînement préparatoire à une sélection, qui déclare être indisponible, est tenu de justifier de son indisponibilité ou de son absence. Dans ce cas, il ne peut prendre part à aucun match à la date pour laquelle il était convoqué. Sans justification, il est suspendu par la commission de discipline de l'instance concernée qui instruit le dossier selon les dispositions de l'article 22 annexe 6 du règlement disciplinaire fédéral. La Fédération, la ligue ou le territoire peut, sur demande de l'intéressé présentant une excuse valable, le relever de cette interdiction.

Article 18 – MATCH A REJOUER

Lors d'un match à rejouer, suite à une faute d'arbitrage, les frais d'arbitrage et le remboursement des frais de déplacement de l'équipe visiteuse, sont supportés par l'instance territoriale responsable de la désignation des arbitres.

Article 19 - MATCH ARRETE

Tout match arrêté pour incidents matériels sera rejoué aux frais du club recevant dans la mesure où les équipes concernées ne sont pas responsables.

Article 20 – CARENCE D'ARBITRE

Pour les équipes seniors : + 16 ans : en cas de défaillance arbitrale, il convient de respecter les dispositions fédérales.

1. un arbitre neutre officiel dans l'enceinte du gymnase.
2. un arbitre officiel d'un des deux clubs.
3. un tirage au sort entre 2 joueurs pour les seniors (un qui arbitre et l'autre ne pouvant jouer).

Pour le non-respect de ces consignes le match sera déclaré perdu pour les deux équipes par pénalités sportive et financière. (Voir mémento financier).

Pour les catégories jeunes : -16 et -18 ans : sur les championnats désignés officiellement.

1. un arbitre neutre se trouvant dans la salle (avec justificatif de licence d'arbitre en cours) sous la responsabilité du club recevant.
2. un arbitre officiel du club recevant (avec justificatif de licence d'arbitre) ou un jeune arbitre du club ayant l'âge pour arbitrer la rencontre (dans les 2 cas l'arbitrage compte pour la CMCD).
3. Tirage au sort entre les 2 officiels sous réserve qu'ils aient une licence joueur.

4. Dans le cas de tirage entre les deux officiels : l'officiel qui siffle le match doit signaler sur FDME, dans la case commentaire son nom et prénom ! **INTERDICTION DE FAIRE UN TIRAGE AU SORT ENTRE LES JOUEURS OU JOUEUSES MINEURS ET DE RAYER LEURS NOMS SUR LA FDME**

5. **Pour les championnats non désignés, le club recevant doit s'organiser pour arbitrer.**

Pour le non-respect de ces consignes, le club recevant aura match perdu par pénalités sportive et financière pour les cas 1 et 2.

Si aucun cas 1-2-3 ne peut s'appliquer, la rencontre ne peut avoir lieu.

La COC statuera de la suite à donner, match à rejouer, ou perdu pour les 2 clubs par pénalités sportive et financière.

Article 21 – CLASSEMENT

Voir document ci-dessous page 58.

Article 22 - PENALITES

Match perdu par pénalité, les pénalités financières seront expédiées par courriel sur le mail fédéral.

1 Tout match non joué avant la date limite de fin de championnat, le match sera perdu par pénalité pour les clubs concernés suivi d'une pénalité financière égale à un forfait (voir mémento financier).

2 Tout match reporté et joué sans autorisation de la COC, entraînera le match perdu par pénalité pour les clubs (recevant et visiteur) suivi d'une amende financière.

3 Toutes les catégories -18 ans et -16 ans doivent être accompagnées par un dirigeant majeur et licencié au club ou sous couvert d'une licence blanche.

4 Les conclusions de matches doivent être saisies sur GEST HAND pour toutes les catégories : 21 jours avant la date de la rencontre. (Seule la COC est habilitée à modifier ce délai).

5 Le club qui n'aurait pas reçu la conclusion 14 jours avant la date prévue de la rencontre doit en informer la COC par courriel.

Le non-respect des règlements et statuts entraîne : match perdu par pénalité sportive et financière.

- Pour le club recevant qui n'aurait pas respecté l'alinéa 4
- Pour le club visiteur qui n'aurait pas respecté l'alinéa 5
- Et aux 2 clubs qui n'auront pas respecté les alinéas 4 et 5

Article 23 – RECOURS

Voie de recours selon annuaire Ligue IDF et règlements fédéraux.

La sous-commission Réclamation et litige territoriale 94 statue sur les appels en première instance, après décision (inférieure à 30 jours) des commissions sportives et d'arbitrage, survenue au niveau du CDHB 94.

Article 24 – DELAYAGES

Aucune réclamation ne pourra excéder la date de fin des délayages et aucun match ne pourra se jouer après la fin des délayages.

Article 25 – HORAIRES – DERNIERE JOURNEE

Matches seniors et jeunes : voir page 59.

Dernière rencontre du championnat : pas d'horaire défini sauf dans le cas où les matches ont une influence sur le classement final. (Voir tableau horaire)

Aucune rencontre ne pourra se jouer au-delà des dates de fin de championnat.

Article 26 – MEDECIN DEPARTEMENTAL

Sur rendez-vous via le Territoire 94

Article 27 – LICENCES

Créations sur GEST HAND

Renouvellement sur GEST HAND

Rappel : tous les médecins peuvent signer les certificats médicaux d'aptitude à la pratique du sport de compétition.

Pour tout autres cas : Applications des règlements fédéraux

REGLEMENT PARTICULIER DE LA COMMISSION SPORTIVE

SAISON 2021 / 2022

1 – CONCLUSIONS DE RENCONTRES

1. Les conclusions de matches doivent être saisies sur GEST HAND 21 jours avant la date de la rencontre.
2. Toute conclusion manquante fera l'objet d'une amende (voir mémento financier).
3. Seule la COC est habilitée à modifier ce délai.

Une modification d'horaire, de jour ou de lieu sur le même week-end pourra être acceptée par la COC avec l'accord de la CDA (qui aura déjà désigné l'arbitre) avant la réunion de la COC (18h00) du mercredi précédent la rencontre. Sanction pour non-respect des alinéas 1, 2, 4, pénalités sportive et financière aux 2 clubs (voir mémento financier et article 22 du règlement général).

2 - FEUILLE DE MATCH

La feuille de match électronique «FDME» et « la feuille de table » seront obligatoires pour toutes les compétitions et catégories territoriale dépendant de la COC.

Pour toutes rencontres officielles, le club recevant doit présenter la feuille de match électronique « FDME ». Toutes les rubriques seront obligatoirement remplies avant le début de la rencontre.

Une FDME est obligatoire même dans le cas où la rencontre n'a pas eu lieu. (Sauf si l'équipe forfait a saisi Gest'Hand)

Lors de l'élaboration de la feuille de match électronique, si des incohérences apparaissent entre la saisie et les données GEST HAND cela déclenchera un avertissement et le joueur/joueuse pourra évoluer sous la responsabilité de son club.

Dans le cas contraire, une pénalité financière sera appliquée (voir mémento financier).

En cas de report de match, vérifier que la date initiale de la rencontre figure sur la FDME.

Pour les 1^{ère} divisions territoriale 94 féminine et masculine : un responsable de police de terrain licencié est obligatoire, les buts et les sanctions devront être notées obligatoirement (cartons, 2 minutes, disqualification).

Mentions obligatoires à la table de marque : voir article 12.

L'absence de feuille électronique entraînera pour le club recevant la perte du match par pénalité sportive et financière. (A voir cas de force majeure)

Dans le cas d'impossibilité due à une panne d'ordinateur, une feuille de match papier en 3 exemplaires devra être utilisée, les arbitres indiqueront les causes du dysfonctionnement.

Si une équipe se présente sans officiel, le capitaine sera l'officiel responsable de l'équipe gardant le titre de capitaine et joueur, seul habilité à poser les temps morts, et il devra être inscrit sur la FDME à la fois comme joueur et officiel.

Signature électronique : Les officiels responsables du club recevant et du club visiteur doivent obligatoirement signer la feuille de match (FDME) après la rencontre.

L'enregistrement par l'arbitre des réclamations éventuelles se fait sous la dictée de l'officiel responsable de l'équipe plaignante et en présence de l'officiel responsable adverse.

FEUILLE DE MATCH MAL REMPLIE :

Pour toute rubrique mal remplie (numéros maillots, chronométreur, buts, sanctions...), une pénalité financière sera appliquée (voir mémento financier).

RESULTATS :

Le club recevant doit exporter la FDME vers GEST'HAND dès la fin de la rencontre ou du week-end.

Le dernier délai pour exporter la FDME sera le lundi avant 12h00.

Pour les rencontres en semaine, exporter la FDME sous 24 heures.

En cas de panne d'ordinateur, faire une feuille de match manuelle, la poster ou la scanner pour qu'elles arrivent au comité le mercredi au plus tard. Communiquer les résultats par mail au comité (5894000.coc@ffhandball.net et copie à 5894000@ffhandball.net) pour le lundi avant 12h00 (ou sous 24 heures si match en semaine)

Dans le cas contraire, une pénalité financière sera appliquée (voir mémento financier).

IRREGULARITES :

Toute personne non qualifiée sur une feuille de match : voir article 8.

Chaque équipe doit présenter un officiel responsable adulte et licencié
Si la COC constate des irrégularités sur une feuille de match, elle peut décider :

- Match perdu par pénalité à l'équipe concernée ou aux 2 équipes.
- Mettre une amende équivalente à un forfait isolé.
- Transmettre le dossier à la commission de discipline.
- Transmettre le dossier à la CRL

RETARD TRANSMISSION DE FEUILLE DE MATCH :

Après un délai de 2 jours : perte du match au club recevant (applications statuts FFHB)

3 – RECLAMATIONS SUR FEUILLE DE MATCH

Toute réclamation portée sur une feuille de match doit être confirmée par courriel dans les 48 heures qui suivent la rencontre et les droits de consignation devront parvenir au Comité dans les 48 heures. (Voir le mémento financier)

4 – MODIFICATION DE DATE OU D'HORAIRE DE RENCONTRE

La date ou l'horaire d'une rencontre ne peut être modifiée qu'à l'initiative et sur décision d'un organisme officiel (FFHB – LIGUE – COMITE)

Dans tous les cas, les modifications de date ne pourront être qu'exceptionnelles et soumises à l'autorisation de la COC dès la prise de connaissance de la non disponibilité des installations.

Les demandes de report pour cause de sélection ou regroupement pour stage technique (initiés par les COMITES, LIGUE, FFHB ne seront autorisées que si la demande a été faite au plus tard dans les 7 jours qui suivent la réception de la convocation du joueur/joueuse. (Passé ce délai le report sera refusé).

La COC ne donnera son accord pour un report que si le dossier est complet en une seule fois :

- du justificatif officiel.
- accord du club concerné via GEST'HAND ou par courriel.

La modification sera notifiée sur le PV de la COC 94 et validée dans GEST'HAND.

Si les règles ne sont pas respectées le match sera perdu pour les 2 équipes avec pénalités sportive et financière.

En cas de report ou de modification de date de match et pour respecter la régularité du championnat, le match devra se jouer soit avant la fin des matches « ALLER » si c'est le match Aller ou avant la fin du championnat si c'est le match retour.

Sans accord entre les 2 clubs la COC pourra imposer une date prévue ou non prévue dans le calendrier officiel.

Lorsqu'un club reçoit 2 fois (à la demande du club adverse) le club qui reçoit à nouveau devient d'office le club recevant et en supporte toutes les contraintes administratives.

En cas de match non joué la FDME devra être obligatoirement remplie et exportée par le club recevant sauf si forfait constaté d'avance à signifier dans Gest'hand.

N.B. : Une dérogation d'horaire sans frais est accordée sur accord signé par le président, secrétaire, ou correspondant du club visiteur via le mail fédéral parvenu avant la réunion de la COC du mercredi précédant le match, pour toute rencontre se déroulant en lever de rideau d'un match de LNH, LFH ou D2M, avec des impératifs de retransmission télévisée.

En cas de match non joué avant la fin du championnat, le match sera perdu avec pénalités sportive et financière (voir mémento financier).

5 – QUALIFICATION

Voir articles statuts et règlements fédéraux.

6 – INTEMPERIES

En cas d'intempéries (neige, verglas, tornade..) un match de championnat pourra être remis. Voir le règlement fédéral.

7 – FORFAITS

Tout forfait fera l'objet d'une pénalité financière (voir mémento financier).

Forfait 8 jours avant le début du championnat = amende égale aux droits d'engagement.

Le club qui avertit la COC avant la date du premier match.

Le club qui se présente avec moins de 5 joueurs sur le terrain.

Le club non présent à l'heure du match (heure officielle sur la conclusion de match). Le match peut se jouer, sauf si le retard cause un préjudice aux parties en présence et à l'organisation générale du club recevant.

L'équipe en retard aura 48 heures après la rencontre pour donner par écrit les explications.

La COC statuera. Elle peut décider :

- Forfait pour le club retardataire
- Faire jouer la rencontre aux frais du fautif
- Entériner le résultat du match s'il a été joué.

Forfait : Equipe absente :

Forfait signalé avant le vendredi 16h00 (fermeture du comité pour le week-end) au plus tard à la COC, à l'arbitrage et à l'adversaire :

Pénalités

+16 ans masculins et féminins	70€
-18 ans et -16 ans	50€

Forfait : Equipe absente :

Forfait non signalé avant le vendredi 16h00 (fermeture du comité pour le week-end) à la COC, à l'arbitrage et à l'adversaire :

Pénalités

+16 ans masculins et féminines	110€
-18 ans et -16 ans	60€

Amende au niveau territorial (voir mémento financier)

Forfait général : sur décision de la COC après 3 forfaits isolés (2 matchs perdus par pénalités peuvent remplacer un forfait isolé). L'amende d'une valeur de 3 forfaits isolés est réduite des pénalités ou forfaits déjà facturés.

8 – JOUEURS ET OFFICIELS NON QUALIFIES

Toute personne non qualifiée figurant sur une feuille de match impliquera match perdu par pénalités sportive et financière (voir mémento financier).

9 – CATEGORIES JEUNES

Toutes les catégories jeunes doivent être accompagnées par un dirigeant majeur licencié au club ou sous couvert d'une licence blanche.

A défaut : match perdu par pénalités sportive et financière (voir mémento financier).

10 – DEMANDE D'AUTORISATION DE JOUER UNE RENCONTRE AMICALE OU UN TOURNOI

Pour toute rencontre amicale ou tournoi, quelle que soit la catégorie une demande est obligatoire.

Ce document gratuit est disponible sur le site de la LIGUE IDF et doit parvenir 30 jours avant la date de la rencontre pour un tournoi ou 8 jours pour un match amical

Les clubs ne donnant pas la priorité soit aux championnats soit à la coupe 94 se verront sanctionnés (voir statuts et règlements fédéraux).

11 – MOYEN DE TRANSPORT

Voir règlement fédéral et article 13 du règlement général des championnats 94.

12 – TABLE DE MARQUE

Seules sont autorisées à la table de marque, les personnes licenciées : chronométrateur obligatoire, un secrétaire, un délégué désigné par la COC ou la CDA, un tuteur d'arbitre.

Si la table de marque est tenue par un mineur licencié, la présence d'un adulte licencié *du même club* est obligatoire à la table de marque.

13 – CONTROLE

L'officiel responsable d'une équipe peut demander aux arbitres de procéder à l'aide des licences au contrôle d'identité des joueurs de l'équipe adverse, avant ou à la fin de la rencontre, pour les joueurs non-inscrits sur la feuille de match en début de rencontre.

Aucune contestation d'identité ne sera recevable en l'absence de réclamation signalée sur la feuille de match.

14 - NON PREVUS

Les cas non prévus aux présents règlements sont de la compétence du Bureau Directeur du Comité.

DANS TOUS LES CAS A L'EXCEPTION DES REGLEMENTS PARTICULIERS DU TERRITOIRE 94, IL EST RECOMMANDE DE SE REFERER AUX STATUTS ET REGLEMENTS F.F.H.B.

CE REGLEMENT PARTICULIER DE LA COMMISSION SPORTIVE NE RAPPELLE QUE QUELQUES REGLES ESSENTIELLES.

**COURRIERS : Les courriels arrivés le mercredi après 18h00
ne pourront être traités que le mercredi suivant.**

➤ La COC répondra seulement aux courriers : du président, du correspondant général, du secrétaire, du trésorier du club et du président d'un club omnisports.

AFIN DE FACILITER LE TRAVAIL DES BENEVOLES, MERCI DE PRECISER LA CATEGORIE, LE GENRE, LA DIVISION, LA DATE ET LIEU DE LA RENCONTRE CONCERNEE.

MERCI DE FAIRE UN MAIL PAR DEMANDE AFIN DE FACILITER LE TRAVAIL DES BENEVOLES.

➤ Le Président et les membres de la Commission d'Organisation des Compétitions sont à votre disposition tous les mercredis de 18 heures à 20 heures et sur rendez-vous.

**REGLEMENT PARTICULIER
COUPE DU VAL DE MARNE
SAISON 2021/ 2022**

Les clubs qui seront éliminés de la Coupe de France départementale réintégreront la Coupe du VAL DE MARNE, **si le club en fait la demande** Une seule équipe senior (féminine et masculine) peut être engagée.

COUPE PRINCIPALE :

Les rencontres se jouent sur des périodes bloquées (2-4 semaines) avec l'accord du club adverse et de la COC. **Seule la COC saisira les conclusions.**

Les rencontres peuvent se jouer sur un week-end de championnat.

Possibilité de jouer le soir en semaine si les 2 clubs sont d'accord.

(Horaires raisonnables pour les catégories jeunes : début 18h30 et fin des matches 20h30)

Pour les catégories -12 ans et -14 ans engagements : féminine, masculine ou mixte.

MATCH A ELIMINATION DIRECTE

ARTICLE 1 :

La Coupe du Val de Marne est organisée par le Territoire 94, elle est ouverte à tous les clubs de sa juridiction, ayant acquitté les droits d'inscription, et en règle avec la Ligue et le Comité.

ARTICLE 2

Le règlement concerne toutes les catégories féminines et masculines.

ARTICLE 3

Tout joueur/joueuse évoluant dans une équipe de niveau national (+16 ans, -18 ans M &F) ne pourra prendre part aux rencontres de COUPE du Val-de-Marne.

Chaque club pourra engager plusieurs équipes dans les catégories jeunes (- 12 ans à - 18 ans)

Un joueur ne pouvant participer qu'à une seule rencontre par tour.

Toute irrégularité entraînera des sanctions : match perdu par pénalité et sortira définitivement de la compétition.

Les équipes de jeunes (-12 ans à -18 ans) doivent être accompagnées par un dirigeant majeur et licencié du club ou d'un responsable avec licence blanche.

ARTICLE 4

Pas de limitation de licences B, D et E sur la feuille de match. Aucune licence C autorisée.

ARTICLE 5

Les catégories d'âge : voir tableau des championnats

Temps de jeu : voir tableau des championnats

Taille des ballons : voir tableau des championnats

ARTICLE 6

Toute rencontre jouée sans un accord écrit de la COC sera déclarée perdue pour les 2 clubs avec pénalité sportive. Ils seront exclus de la Coupe du Val de Marne pour la saison en cours.

ARTICLE 7

Toutes les rencontres doivent être impérativement initiées par le club recevant.

Le club visiteur donnera son accord dans les plus brefs délais auprès de la COC par mail, qui saisira alors la rencontre dans Gest'hand et en avertira la CDA.

Si l'accord des 2 clubs n'est pas parvenu à la COC 7 jours avant la rencontre, la COC statuera à la vue des éléments à sa disposition.

ARTICLE 8

Le club recevant devra exporter la FDME dès la fin du match, ou communiquer par courriel le résultat au Territoire 94 sous 48 heures.

Une FDME est obligatoire même dans le cas où la rencontre n'a pas eu lieu. (Sauf si le forfait a été saisi dans Gest'Hand)

ARTICLE 9

Arbitrage à partir des -18 ans sur l'ensemble de la compétition, pour les autres catégories, arbitrage à partir de la demi-finale.

Pour les matchs -12, -14 et -16 ans, priorité à un arbitrage jeune sinon l'article 20 du règlement général des championnats devra être appliqué.

Tout manquement entraînera le match perdu aux 2 clubs.

Si un club demande un arbitre officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par comité 94 et réclamées au club recevant.

ARTICLE 10

Les clubs qui feraient forfaits en ½ finale et finale seront pénalisés. Les points attribués dans le cadre du challenge du Président seront retirés, ils seront amendés des frais d'arbitrage.

ARTICLE 11

Les temps de jeu : voir tableau championnat selon catégorie.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaires, tir aux buts.

- 5 joueurs seront désignés par le manager et communiqués au responsable de jeu.
- L'ordre de passage des joueurs sera désigné par le manager.
- Si une première série de tirs ne donne pas de résultat, une deuxième série de tir au but est initiée, dès qu'une équipe dispose d'un but d'avance sur l'autre équipe, (à nombre de tirs identique) alors cette équipe est déclarée vainqueur.
- Ne pourront pas participer aux tirs au but les joueurs exclus ou disqualifiés lors de la rencontre.

ARTICLE 12

Les réclamations et réserves survenues pendant la rencontre et signalées sur la FDME seront traitées par la COC (délai suivant statuts fédéraux).

ARTICLE 13

Tout autre cas non stipulé par ce règlement sera statué par la COC selon les statuts fédéraux.

CTL Commission Territoriale 94 réclamation et litige.

Statue sur les appels en première instance après la décision de la COC (inférieurs à 30 jours) survenus au niveau territorial.

Pour les autres cas voir annuaire Ligue et Statuts fédéraux.